

Paris, le 29 mai 2026

CONVOCATION RECTIFIÉE

La Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel,
du Règlement et d'administration générale

dont vous êtes membre
se réunira

Mardi 2 juin 2026

À 9 heures

(Salle A216 – 2^e étage aile Est)

1^o **Examen** de l'avis de M. Thani Mohamed Soilihi sur la **proposition de loi n° 172 rect.** (2024-2025) portant diverses **dispositions d'adaptation** du **droit des outre-mer**, présentée par Mme Micheline Jacques et plusieurs de ses collègues ;

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles délégués au fond par la commission des affaires économiques (17 à 19 et 21 à 24), auprès du secrétariat de la commission (Ameli commission), est fixé au :

Vendredi 29 mai 2026, à 12 heures¹.

2^o Questions diverses.

Mercredi 3 juin 2026

À 10 heures

(Salle A216 – 2^e étage aile Est)

1^o **Audition²** de Mme **Claire Hédon**, défenseure des droits, sur le **rapport annuel d'activité 2025** du **Défenseur des droits** ;

2^o Désignation d'un rapporteur sur le **projet de loi n° 651 (2025-2026)** visant à **renforcer l'État local, articuler son action avec les collectivités territoriales et sécuriser les décideurs publics** (procédure accélérée) ;

3^o Questions diverses.

La Présidente
Muriel JOURDA

¹ Les rectifications de signataires des amendements devront intervenir par Ameli commission, au plus tard à l'ouverture de la réunion de commission.

² Cette audition sera diffusée en direct sur le site internet du Sénat et, le cas échéant, sur les réseaux sociaux, puis consultable en vidéo à la demande.